



### **Soucieux de la sincérité des opérations, le gouvernement a déjà ouvert des accréditations d'observateurs.**

Pour le compte de l'élection présidentielle du 9 octobre 2011, ils étaient près de 6 000 observateurs électoraux, issus d'organismes et institutions aussi diverses que les missions diplomatiques, les associations nationales et internationales et organisations non gouvernementales à avoir été accrédités au Cameroun par l'ex-ministère de l'Administration territoriale et de la Décentralisation.

Pour le double scrutin législatif et municipal du 30 septembre 2013, ce chiffre est passé à 10 000. Dans la perspective de la présidentielle du 7 octobre prochain, le ministre de l'Administration territoriale (MINAT), dans un communiqué signé le 17 juillet dernier a ouvert les accréditations.

Les demandeurs ont jusqu'au 14 septembre prochain pour solliciter leurs accréditations en vue de la couverture de l'élection présidentielle. Un tour hier au 4e étage des locaux abritant les services du MINAT à Yaoundé et particulièrement l'Inspection générale chargée des questions électorales a permis de constater qu'ils ont commencé à se mobiliser dans ce sens.

Dans son communiqué, Paul Atanga Nji rappelle les dispositions de l'article 296 de la

N°2012/001 du 19 avril 2012 portant Code électoral modifiée et complétée par la loi N°2012/017 du 21 décembre 2012, notamment en ce qu'en vue d'assurer la transparence et la sincérité des opérations électorales, « Elections Cameroon peut collaborer avec les observateurs nationaux et internationaux », il convient de souligner que selon les mêmes dispositions légales, les observateurs sont accrédités au Cameroun par le MINAT pour ce qui est des nationaux et par le même département ministériel, après avis du ministère des Relations extérieures pour les internationaux.

Le MINAT tient néanmoins à préciser que, par souci de garantir la transparence et permettre à ces milliers d'hommes et femmes qui viendront superviser le déroulement du scrutin présidentiel dans notre pays, « les frais liés au transport, au logement et aux commodités sont à la charge exclusive des observateurs accrédités ou des organismes qui les auront désignés ». Qu'est-ce qui peut donc faire courir les observateurs dans ce contexte ? « Le souci de garantir la transparence, limiter autant que faire se peut la fraude électorale et au besoin, faire des recommandations pour l'amélioration des prochaines échéances électorales dans le pays observé », souligne Fabien Mbassi, qui a eu à assurer l'observation électorale dans de nombreux pays à travers le continent pour le compte d'une ONG internationale. « Notre but n'est pas simplement de critiquer. Encore que nous pouvons aller dans le sens d'une critique constructive », souligne-t-il.

Au-delà des nationaux qui ont commencé à prendre d'assaut le MINAT pour les modalités de leur travail dans le cadre de la prochaine élection présidentielle, des structures comme l'Union africaine ont déjà annoncé leur présence au Cameroun à cet effet. On se rappelle notamment que lors de sa récente visite officielle dans notre pays du 12 au 14 juillet dernier, le président de la Commission de l'Union africaine, Moussa Faki Mahamat a annoncé « l'envoi d'une importante mission d'observation électorale » .

**Cameroon Tribune**